

Conditions Générales de Vente

Le Centre de Formation Continue Jeanne d'Arc, SIRET n° 401 123 104 00069 – Déclaration d'activité n° 23 76 04 921 76 auprès du Préfet de la région Normandie, certifié Qualiopi n° 2021/90734.5, dont le siège social est situé au 10, rue du Général de Gaulle, 76310 Sainte-Adresse, représenté par M. Franck LEVASSEUR, Chef d'établissement coordinateur, met en œuvre des actions de formation professionnelle continue dans le respect des dispositions légales en vigueur.

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente (CGV).

Article 1 – Objet

Les présentes CGV ont pour objet de définir les conditions d'inscription, d'organisation, de réalisation et de règlement des actions de formation professionnelle continue réalisées par le CFC Jeanne d'Arc, conformément aux articles L.6313-1 et suivants et L.6353- 1 et suivants du Code du travail.

Article 2 – Déclaration d'activité

Le CFC Jeanne d'Arc est enregistré en tant qu'organisme de formation sous le n° 23 76 04 921 76 auprès du Préfet de la région Normandie. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Article 3 – Certification Qualiopi

Le CFC Jeanne d'Arc est certifié Qualiopi (n° 2021/90734.5) pour les actions de formation, bilans de compétences et actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience - VAE, conformément au Référentiel national qualité en vigueur.

Article 4 – Devis et validité de l'offre

Tout devis ou proposition est valable 90 jours calendaires à compter de sa date d'émission. Au-delà de ce délai, les conditions tarifaires et pédagogiques peuvent être modifiées.

Article 5 – Tarifs et révision

1. Tarifs : exprimés en euros (€), hors taxes, la TVA étant non applicable (article 293B du Code général des impôts).
2. Révision : Les tarifs sont valables pour l'année civile en cours. Ils peuvent être révisés chaque 1er septembre selon l'indice INSEE du coût de la construction (ICC), avec un préavis écrit de 30 jours.

www.ensemblescolaire-jeannedarc.fr

Article 6 – Inscription et conclusion du contrat

1. Demande d'inscription : l'inscription devient effective après acceptation du devis, communication de l'identité du ou des participants et du mode de financement.
2. Convention ou contrat de formation : précisant les objectifs, le programme, les modalités (présentiel, distanciel, blended), la durée, les prérequis, le tarif, les frais annexes éventuels, l'échéancier.
3. Entrée en vigueur : la signature de la convention ou du contrat de formation vaut engagement contractuel des parties.

Article 7 – Modalités de paiement

Le règlement est exigible à l'issue de la formation, sur présentation des feuilles d'épargne. En cas de financement par un tiers (OPCO, CPF...), un justificatif de prise en charge devra être transmis avant le démarrage de la formation.

Article 8 – Frais annexes (déplacement et hébergement)

Pour les prestations en présentiel sur site client, les frais de déplacement, hébergement et restauration sont facturés sur justificatifs selon le barème en vigueur, dans la limite de plafonds journaliers précisés dans le devis.

Article 9 – Droit de rétractation

En application de l'article L.221- 18 du Code de la consommation, le participant finançant personnellement sa formation dispose d'un délai de 10 jours calendaires pour se rétracter à compter de la signature du contrat. La rétractation se fait par écrit. Aucun frais ne sera appliqué.

Article 10 – Annulation, report, absence et pénalités

1. Le CFC Jeanne d'Arc peut annuler ou reporter une formation si le nombre de participants est insuffisant (moins de 4). Les clients seront informés au minimum 7 jours avant le début prévu.
2. En cas d'annulation par le client à moins de 7 jours ouvrés avant le démarrage (hors cas de force majeure dûment justifié), des frais à hauteur de 45 % du montant de la formation peuvent être appliqués.

Article 11 – Sous- traitance

Le CFC Jeanne d'Arc peut faire appel à des formateurs ou prestataires qualifiés externes, sous réserve d'acceptation préalable. Le client en est informé.

Article 12 – Propriété intellectuelle et confidentialité

1. Les contenus pédagogiques (supports, documents, exercices, etc.) sont protégés par le Code de la propriété intellectuelle. Toute reproduction ou diffusion est interdite sans autorisation écrite.
2. Les informations échangées dans le cadre des formations sont confidentielles. Les données des participants sont hébergées chez un prestataire agréé HDS.

Article 13 – Protection des données personnelles (RGPD)

Les données sont traitées conformément au Règlement général sur la protection des données (UE 2016/679). Toute demande d'accès, rectification, suppression ou opposition doit être adressée au DPO de CFC Jeanne d'Arc.

Article 14 – Accessibilité et handicap

Le CFC Jeanne d'Arc accueille les personnes en situation de handicap. Un entretien est réalisé à l'inscription pour adapter les modalités si nécessaire.
Référénte handicap : Catherine MASSE-LECOMTE – 02 35 54 65 50.

Article 15 – Conservation des documents

Les justificatifs (émargements, factures, conventions, évaluations) sont conservés pendant 3 ans, conformément aux exigences réglementaires et des financeurs.

Article 16 – Certifications et habilitations

Pour les formations certifiantes, les modalités d'évaluation, conditions de validation et documents remis sont précisés dans la convention ou le contrat de formation.

Article 17 – Assurances

Le CFC Jeanne d'Arc est assuré en Responsabilité Civile Professionnelle ainsi que pour les risques liés à la présence de stagiaires dans ses locaux ou sur site client.

Article 18 – Force majeure

En cas de force majeure (grève, pandémie, catastrophe, etc.), les obligations contractuelles sont suspendues. Les sessions pourront être reprogrammées sans frais ni indemnité.

www.ensemblescolaire-jeannedarc.fr

Article 19 – Médiation

En cas de litige non résolu à l'amiable, le client peut saisir gratuitement le Médiateur de la consommation :

Société Médiation Professionnelle – www.mediateur-consommation-smp.fr – 24 rue Albert de Mun, 33000 Bordeaux.

Article 20 – Responsabilité

La responsabilité du CFC Jeanne d'Arc est limitée au montant effectivement perçu. Le centre ne saurait être tenu pour responsable des dommages indirects ou imprévisibles.

Article 21 – Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV relèvent du droit français. En cas de litige, et à défaut d'accord amiable, le Tribunal judiciaire du Havre sera seul compétent.

Dernière mise à jour : 25 avril 2025